

COMPTE RENDU de la séance du Conseil Municipal du 22 février 2008

L'AN DEUX MIL HUIT, le VINGT DEUX du mois de FEVRIER

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN,
dûment convoqué le 15 février 2008 s'est réuni en séance ordinaire,
sous la Présidence de Monsieur Michel LISSILLOUR, Maire.

Présents : LISSILLOUR, BESCOND, BRIAND, CHARPY, CHARTIE, COJAN, GELARD, LE GORREC, LE GUEN,
LE HENAFF, LOPEZ, QUILLIEN, RIOU, ROUX.

Procurations : BARRE à RIOU, SALAUN à LISSILLOUR, LE DEAN à CHARPY, LE MASSON à CHARTIE

Absents : BROUDIC, DONVAL, DUGLUE, LE PROVOST

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Denise QUILLIEN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 20 heures. Il propose ensuite d'adopter le procès verbal de séance du 14 décembre 2007, qui est approuvé sans observations, et d'ajouter à l'ordre du jour un point relatif au régime indemnitaire du personnel communal, également approuvé.

I - PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire propose deux modifications du tableau des effectifs, consécutives aux avis favorables des Commissions Administratives Paritaires de catégorie A et B, à compter du 1er avril 2008.

Compte tenu de la nomination en qualité de stagiaire par détachement durant 6 mois dans les situations de promotion interne, la suppression des postes actuellement occupés par les agents interviendra au moment de leur titularisation dans leur nouveau grade.

- Suppression d'un poste d'attaché principal à temps complet et création d'un poste d'attaché à temps complet (et maintien d'un poste de rédacteur à temps complet)

Création d'un poste de rédacteur à temps complet (et maintien d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe à temps complet)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire et ***MODIFIE*** en conséquence le tableau des effectifs du personnel permanent prévu par délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2007 ;

II - FINANCES COMMUNALES

1 - Subventions 2008

BUDGET PRIMITIF 2008 - SUBVENTIONS MUNICIPALES

CONSIDERANT que, dans le cadre de l'accélération et de la simplification budgétaire, il convient de fixer, en début d'exercice, la nature et le montant des subventions allouées par la Commune ;		

Sur la proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, les responsables d'associations n'ayant pas pris part au vote concernant leur association, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes en 2008 :

<u>Associations sportives</u> :	19915.50	euros
* Subventions pour les activités	<u>2007</u>	<u>2008</u>
- Club Trégorois Handisports	150	160
- Badminton	424	414
- Judo	1 336	1623
- Football	4 550	4775
- Gymnastique	1 118	1240
- Handball	4 189	4737
- Tennis	2 045	1952
- Tennis de Table	620	801
- Yoga	371	371
- Sport 22 (suivant convention)	742.60	775.5
- Basket	300	318
- Planche à voile	100	en attente
- Trégor Boxing	630	589
- Art et harmonie		300
Sous-Total	16 576	18 055.50
* Subvention pour les manifestations		
- 20 Km Côte de Granit Rose	1260	1290
- SCT fête de la moisson	0	
- épreuve du Run & Bike (Triathlon de Lannion)	200	210
- Tennis Club de Lan Kerellec (Tournoi)	350	360
Sous-Total	1 810	1 860
<u>Associations Nautiques</u> :	12 550	euros
* Subvention pour les activités	<u>2007</u>	<u>2008</u>
- Ecole de Voile	5600	5000
- Yacht-club	650	670
- Comité local SNSM	860	880
Sous-Total	7 110	6 550
* Subvention pour les manifestations		
- Yacht-club (Trégor Cup+ Trégor classic) + Yealm	609	1000
Sous-Total	609	1000
* Subvention d'investissement		
- Ecole de Voile (acquisition de bateaux)		5000

	0	5000
Sous-Total		
<u>Associations d'Action Sociale :</u>	4 250	euros
* Subvention pour les activités	<u>2007</u>	<u>2008</u>
- Objectif autonomie	0	300
- Promethée	75	75
- Domicile Action Trégor (Aide aux Mères)	200	210
- CLIC (personnes âgées)	150	175
- Croix Rouge	100	110
- Secours Catholique	100	110
- Secours Populaire	100	110
- Ligue contre le Cancer	200	210
- Mucovicirose asso Pierre Le Bigaut	200	200
- Groupement sanitaire Canton de Perros	100	100
- Donneurs de sang du Léguer	100	110
- Association Roumanie	1250	1270
- La Bourse aux Vêtements	160	170
- Visite des malades hospitalisés	0	90
- JALMALV	100	100
- Alcool assistance - La Croix d'or	75	80
- Société Saint Vincent de Paul	100	110
- Association de soins palliatifs	100	100
- La Malle à Malices	100	110
- Comité d'Animation du Foyer du Gavel	200	210
- Enfance majuscule	70	75
- Un enfant, une famille bretonne	75	75
- Solidarité rurale	50	50
- Trégor Sénégal	100	100
Sous-Total	3 705	4 250
<u>Associations d'Action Éducative :</u>	1 275	euros
* Subvention pour les activités	<u>2007</u>	<u>2008</u>
- Œuvre des Pupilles des Ecoles Publiques	80	80
- FILEA	200	210
- ADAPEI	100	110
- Foyer Socio-Educatif Collège Pleumeur-Bodou	100	110
- AL LEVRIG	50	50
- Junior Asso « RC Modélisme »	50	en attente
- R.A.S.E.D.	191	195
- Association sportive (CES Pleumeur-Bodou)	250	260
- Auberge de Jeunesse	0	0
- Skol Diwan	50	50
- Apel Saint-Dominique	200	210
Sous-Total	1 271	1 275
<u>Associations de Loisirs :</u>	6 015	euros
* Subvention pour les activités	<u>2007</u>	<u>2008</u>

- Union des Amicales Laïques	100	100
- Union des Amicales Laïques (Téléthon)		100
- Amicale Laïque Activités Culturelles	1657	2180
- Amicale des retraités	270	280
- Société de chasse	370	380
- Kanérien Trozoul	160	170
- Le Chat Botté	268	280
- Bibliothèque pour tous	256	270
- Club d'échiquiers	305	355
- Radomisol	1474	1540
- La Boule Trébeurdaise	310	en attente
- Musique pour tous	186	220
- Atelier créatif des Roches Blanches	147	140
Sous-Total	5 503	6 015
<u>Associations Diverses</u>		1 755 euros
* Subvention pour les activités	<u>2007</u>	<u>2008</u>
- ADPC 22 Protection Civile	60	65
- Ligue de Protection des Oiseaux	90	90
- Société protectrice des animaux (Pommerit Jaudy)	150	150
- Comité de Jumelage (Italie)	800	800
- Comité de Jumelage (accueil des Italiens)	0	400
Sous-Total	1 100	1 505
* Subvention pour les manifestations		
- Comice Agricole du Canton	239	250
Sous-Total	239	250
<u>Associations Patriotiques (et assimilés) :</u>		1 090 euros
* Subventions pour les activités	<u>2007</u>	<u>2008</u>
- Amicale des anciens Cols Bleus	90	95
- UFAC	90	95
- FNACA	90	95
- Anciens Prisonniers de guerre	90	95
- ANACR	90	95
- ANAI	90	95
Sous-Total	540	570
* Subvention pour les manifestations		
- Fanfare de Pleumeur-Bodou : Cérémonies Patriotiques	310	320
- Fanfare de Pleumeur-Bodou : Fête Nationale du 14 juillet	190	200
Sous-Total	500	520

- **DIT** que les subventions énumérées ci-dessus, d'un montant total de **46 850.50 €** seront inscrites au Budget 2008 de la Commune, chapitre 65, article 65748

2 - Avenant n°2 aux marchés de travaux de réhabilitation de la mairie et construction d'une salle d'animation : lot n°15

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un avenant en moins value au marché passé entre la Commune et l'entreprise ROUSSEAU titulaire du marché de travaux du lot n°15 : Chauffage-ventilation du projet de réhabilitation de la Mairie et de construction d'une salle d'animation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité;

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 07 février 2008,

- **DECIDE** d'accepter l'avenant n°2 au marché de travaux du lot n°15 relatif à une moins value liée à la suppression du désenfumage mécanique (- 14 655 € HT) et à l'ajout d'une grille de ventilation (+ 1 800,16 € HT), pour montant total de - 12 854,84 € HT, soit - 15 374,39 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 et toute pièce destinée à matérialiser cette décision,
- **DIT** que le montant du marché est porté de 192 827 € HT à 179 972,16 € HT.

3 - Avenant n°4 aux marchés de travaux de réhabilitation de la mairie et construction d'une salle d'animation : lot n°05

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un avenant en plus value au marché passé entre la Commune et l'entreprise MIROITERIE DE L'OUEST titulaire du marché de travaux du lot n°05 : menuiseries extérieures du projet de réhabilitation de la Mairie et de construction d'une salle d'animation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité;

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 07 février 2008,

- **DECIDE** d'accepter l'avenant n°4 au marché de travaux du lot n°05 relatif à une plus value pour la mise en place d'un désenfumage naturel (+ 14 230 €), à la pose d'un oscillo battant au lieu d'un ensemble avec la porte d'entrée (- 615 €), à la pose d'une entrée de boîte aux lettres (+ 65 € HT) sur le bâtiment de la Mairie, ainsi qu'à la pose de ventelles en aluminium dans la salle d'animation (+ 895 € HT €), d'un montant total de 14 575 € HT, soit 17 431,70 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 et toute pièce destinée à matérialiser cette décision,
- **DIT** que le montant du marché est porté de 173 513 € HT à 188 088 € HT.

III - LANNION-TREGOR-AGGLOMERATION

APPROBATION DES CHARGES TRANSFEREES AUX 1er JANVIER 2006 et 2007

Vu l'article 1609 IV Nonies du Code Général des Impôts,

Vu les articles L 5211-1 et suivants et L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Agglomération, en date du 28 juin 2005, relative à la définition de l'intérêt communautaire, notamment en matière de tourisme sur l'ensemble du territoire communautaire,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Agglomération, en date du 10 février 2006, définissant le Planétarium de Bretagne comme équipement structurant d'intérêt communautaire,

Considérant le rapport, approuvé à l'unanimité par la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges en date du 4 décembre 2007, concernant les nouvelles compétences transférées aux 1^{er} janvier 2006 et 2007,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** les nouvelles charges transférées, comme ci-dessous :

- Transfert de la compétence « Planétarium » au 1^{er} janvier 2006 au travers d'une attribution de compensation pour la partie fonctionnement et de fonds de concours pour la partie investissement. La convention pour les communes concernées précise les modalités du versement du fonds de concours ;

- Transfert partiel de la compétence « Tourisme » Office de Tourisme de la Lieue de Grève au 1^{er} janvier 2006 ;

- Transfert partiel de la compétence « Tourisme » Office de Tourisme de la Baie de Lannion au 1^{er} janvier 2007.

- **CONFIRME** suivant l'avis de la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges du 4 décembre 2007, les transferts définitifs des compétences précitées et d'imputer annuellement à compter du 1^{er} janvier 2008, les montants découlant des transferts définitifs sur les attributions de compensation de chaque commune.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives s'y rapportant, notamment les conventions définissant les modalités de versement des fonds de concours du Planétarium de Bretagne pour les communes concernées.

La mise en œuvre de la méthode préconisée par la commission engendre les attributions de compensation suivantes :

	AC CHARGES DEFINITIVES AU 01/01/2004			AC CHARGES DEFINITIVES AU 01/01/2005				AC DEFITIVES 2006			AC DEFINITIVES 2007	TOTAL AC CHARGES
	TRANSPORTS	Intégration Communauté	TOTAL	CLSPD	PISCINE	CARRE MAGIQUE	TOTAL	Planétarium	Tourisme OT Lieu de Grève	TOTAL	Tourisme OT Baie de Lannion	
Kermaria-Sulard			0 €				0 €			0 €		0 €
Lannion	199 053 €		199 053 €	26 158 €	228 763 €	460 269 €	715 190 €	6 785 €		6 785 €	137 911 €	1 058 939 €
Louannec			0 €				0 €	871 €		871 €		871 €
Plestin-Les-Grèves			0 €				0 €		32 320 €	32 320 €		32 320 €
Pleumeur-Bodou			0 €				0 €	10 525 €		10 525 €		10 525 €
Ploubezre			0 €				0 €			0 €	2 751 €	2 751 €
Ploulec'h	819 €		819 €				0 €			0 €	1 686 €	2 505 €
Ploumilliau	4 893 €		4 893 €				0 €		4 017 €	4 017 €		8 910 €
Plouzelambre			0 €				0 €		144 €	144 €		144 €
Plufur			0 €				0 €		532 €	532 €		532 €
Rosppez			0 €				0 €			0 €	655 €	655 €
Saint-Michel-En-Grève			0 €				0 €		2 902 €	2 902 €		2 902 €
Saint-Quay-Perros		9 923 €	9 923 €				0 €	432 €		432 €		10 355 €
Trébeurden			0 €				0 €	1 753 €		1 753 €		1 753 €
Trédrez-Locquémeau			0 €				0 €		5 796 €	5 796 €		5 796 €
Tréduder			0 €				0 €		139 €	139 €		139 €
Trégastel			0 €				0 €	1 365 €		1 365 €		1 365 €
Trélévern			0 €				0 €	383 €		383 €		383 €
Trémeil			0 €				0 €		322 €	322 €		322 €
Trévou-Tréguignec			0 €				0 €			0 €		0 €
TOTAUX	204 765 €	9 923 €	214 688 €	26 158 €	228 763 €	460 269 €	715 190 €	22 114 €	46 172 €	68 286 €	143 003 €	1 141 167 €

(1)

	AC fiscale	- AC CHARGES	= AC RECUE	= AC VERSEE	Fonds de Concours
Kermaria-Sulard	22 413 €	0 €	22 413 €		
Lannion	8 088 151 €	1 058 939 €	7 029 212 €		6 785 €
Louannec	129 545 €	871 €	128 674 €		871 €
Plestin-Les-Grèves	237 067 €	32 320 €	204 747 €		
Pleumeur-Bodou	275 517 €	10 525 €	264 992 €		2 525 €
Ploubezre	123 060 €	2 751 €	120 309 €		
Ploulec'h	120 117 €	2 505 €	117 612 €		
Ploumilliau	273 054 €	8 910 €	264 144 €		
Plouzelambre	1 475 €	144 €	1 331 €		
Plufur	12 918 €	532 €	12 386 €		
Rosppez	206 598 €	655 €	205 943 €		
Saint-Michel-En-Grève	11 843 €	2 902 €	8 941 €		
Saint-Quay-Perros	344 856 €	10 355 €	334 501 €		432 €
Trébeurden	246 760 €	1 753 €	245 007 €		1 753 €
Trédrez-Locquémeau	24 987 €	5 796 €	19 191 €		
Tréduder	-572 €	139 €		711 €	
Trégastel	383 863 €	1 365 €	382 498 €		1 365 €
Trélévern	33 376 €	383 €	32 993 €		383 €
Trémeil	24 585 €	322 €	24 263 €		
Trévou-Tréguignec	39 468 €	0 €	39 468 €		
TOTAUX	10 599 081 €	1 141 167 €	9 458 625 €	711 €	14 114 €
			9 457 914 €		

IV - VOIRIE COMMUNALE

INTEGRATION DE LA VOIE DE LANNEC AOUR DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 25 janvier 2008 approuvant le principe du transfert des voies privées de la rue de Liors Eron et des lotissements du hameau du Kreisker, du moulin de Trovern et de Bonne Nouvelle en vue de leur classement dans le domaine public communal.

Cette décision précisait également que la demande portant sur l'intégration de la voie du lotissement Lannec Aour devait être complétée par la production d'un document de géomètre délimitant les voies de circulation.

Un document d'arpentage a depuis cette date été retrouvé dans le dossier du lotissement archivé en Mairie, il est donc proposé de s'y rapporter.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **APPROUVE** le principe du transfert de la voie privée du lotissement de Lannec Aour en vue de son classement dans le domaine public communal,
- **AUTORISE** le Maire à lancer l'enquête publique nécessaire à ce classement, y compris pour les voies sélectionnées dans les délibérations du 24 juin 1994 et du 25 janvier 2008

V - PC MODIFICATIF MAIRIE

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le dossier de demande de modification du permis de construire de la Mairie (n° 22 34 304 G 1065). Celui ci comprend des modifications portant :

- d'une part sur l'aspect des façades, notamment des toitures (abaissement du faîtage, création d'une croupe et ajout de skydômes), et des élévations nord, est, sud et ouest,
- et d'autre part sur le cloisonnement intérieur, sans affectation de la destination ou de la surface des locaux (au rez-de-chaussée, à l'étage et sur la coupe C)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un permis modificatif qui consiste, selon le descriptif ci-dessus, en des modifications sur l'aspect des façades et le cloisonnement intérieur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'arrêté relatif à ce permis modificatif à l'issue de l'instruction.

VI- AFFAIRES DIVERSES

1 - Le lieu d'implantation d'un DAB près de la place des Iles va donner lieu à une nouvelle réflexion compte tenu de difficultés techniques.

2 - Monsieur le Maire donne lecture d'une intervention dans le cadre du dernier Conseil Municipal du mandat.

La séance est levée.

Le Président de séance,
Michel LISSILLOUR,

La secrétaire de séance,
Denise QUILLIEN,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

BARRE Pascal (P)		LE DEAN Catherine(P)	
BESCOND Françoise		LE HENAFF Michelle	

BRIAND Hervé		LE GORREC Françoise	
BROUDIC Corinne	ABSENTE	LE GUEN Yvon	
CHARPY Jean (P)		LE MASSON Géraldine (P)	
CHARTIE Gérard(P)		LE PROVOST Marie Pierre	ABSENTE
COJAN Bernard		LOPEZ Gabriel	
DONVAL Valérie	ABSENTE	RIOU Lucien	
DUGLUE Jacques	ABSENT	ROUX Michel	
GELARD Yvon(P)		SALAUN Françoise (P)	